



Déclaration liminaire au CHSCT du 18 décembre 2013

Madame la présidente déléguée,

Force est de constater qu'une fois de plus vous détournez de façon irresponsable l'objectif de ce CHSCT extraordinaire.

Nos désaccords sont les suivants :

- le point à l'ordre du jour n'a pas été décidé conjointement avec le secrétaire du CHSCT ;
- ainsi, le point à l'ordre du jour pour lequel les OS vous ont fait cette demande de séance extraordinaire se doit d'être la « tentative de suicide d'un agent » ;
- les sujets en découlant sont :
 - la non prise en compte par l'administration d'une situation particulièrement délicate, venant se heurter au manque de moyens mis à disposition pour y faire face (et dans la durée, et en renforts : EDRA, etc., en plus de l'aménagement de poste effectué).
 - la non prise en compte de la situation délétère de l'accueil dans les SIP, pour laquelle nous ne cessons de vous mettre en garde. La multiplication des fiches de signalement en est la preuve, si besoin en est.

Pour toutes ces raisons nous exigeons que l'ordre du jour soit modifié comme précédemment indiqué.

Ce n'est pas en continuant la politique de l'autruche que l'on règlera le problème des agressions, de plus en plus fréquentes, tout comme celui de l'explosion des situations de mal être au travail [arrêts maladies pour dépression nerveuses (y compris avec mesures d'internement !), de plus en plus de commissions de réformes (CLM, CLD), etc.]. Sur ce point, les rapports annuels des médecins de prévention sont, malheureusement, plus qu'éloquents.

D'ailleurs, la façon dont ce CHSCT a ENFIN été convoqué est un des nombreux exemples des pratiques de la direction locale : aucune réponse à notre première demande, obligation de rappeler la réglementation applicable, etc.

Mais qu'en est-il également de l'enquête du CHSCT sur les conditions de travail des agents de service ?

Qu'en est-il des nouveaux plans - pourtant maintes fois demandés - afin de mettre les derniers déménagements en conformité avec la réglementation applicable (au regard du nombre de mètre carrés par agent) ?

Qu'en est-il de notre demande de saisine de l'ISST comme médiateur face aux nombreux dysfonctionnement de cette instance ?

Qu'en est-il de la nouvelle date du groupe de travail sur le DUERP, les organisations syndicales n'ayant toujours pas reçu les documents leur permettant de travailler ?

En conclusion, nous ne pouvons que regretter, une fois de plus, que le terme « dialogue social » soit aujourd'hui dans notre département vide de tout sens. Les prétendues « bonnes résolutions » dont vous nous aviez assurés le 11 juillet dernier sont bel et bien restées lettre morte.